

objection à un service naval, ont tous, il y a déjà longtemps, admis la nécessité d'un service terrestre. Il y a plus de cinquante ans que nous avons une milice organisée, que nous avons un système de service militaire terrestre, et nous avons, de consentement unanime, augmenté et perfectionné cette organisation militaire. Ne serait-il pas à propos de demander à ceux qui ne veulent pas du service naval, en quoi ce service diffère en principe du service de la milice terrestre; pourquoi ils admettent ce dernier système et repoussent absolument l'autre. Si nous étions, comme certains pays d'Europe, complètement enclavés et entourés par d'autres nations, si nous n'avions pas un littoral sur deux océans, si nous n'avions pas d'immenses voies d'eau à l'intérieur et à travers tout notre territoire, si nous n'avions pas des routes de commerce sur les deux océans et d'immenses et très riches pêcheries, je comprendrais l'objection de ceux qui voudraient limiter le système de défense nationale à un service militaire sur terre seulement. Il n'y a pas qu'à l'intérieur que des agressions puissent se faire sentir; nos côtes, nos pêcheries, nos havres sont pour le moins aussi exposés, je dirai plus exposés encore que l'intérieur du pays. Il ne faut pas douter non plus que petit à petit le gouvernement impérial a remis et confié à nos soins la garde, le maintien et la protection de nos stations navales sur les deux océans, et a retiré les garnisons qu'il y avait jusqu'à ces dernières années maintenues. C'est donc à nous, comme il convient d'ailleurs, qu'incombe le devoir et appartient l'honneur de protéger sur terre et sur mer, l'intégrité, la prospérité et l'avenir du domaine national. Encore une fois, j'ose demander à ceux qui violentent si fort l'établissement, la création et le maintien d'un service naval, sur quels principes, sur quelles bases ils placent leur objection et leur opposition. En outre, il ne me semble pas possible qu'on puisse contester sérieusement ou objecter d'une manière valable à l'obligation pour toutes les parties de l'empire britannique de prêter main-forte au gouvernement impérial, le cas échéant, pour maintenir haut et ferme et préserver l'intégrité du drapeau qui protège nos libertés, nos droits, nos vies et nos biens. Je ne crois pas qu'il y ait un seul Canadien qui oserait préten-

dre que si le drapeau britannique était sérieusement en danger, si l'existence de l'empire britannique était en péril, il ne serait pas du devoir du Canada de se joindre aux autres parties de l'empire pour assurer le maintien du drapeau et de l'empire auquel nous appartenons; je ne conçois pas que l'on puisse mettre en doute la nécessité pour nous de défendre notre domaine et, dans le cas de danger commun, contribuer suivant nos moyens et nos ressources à sauvegarder la cause commune, l'intérêt commun; et, en disant ceci, je n'ai posé la question qu'au point de vue de l'intérêt matériel. Il y a, en outre, évidemment pour tout citoyen qui se respecte, l'obligation que l'honneur impose. J'espère et je crois d'ailleurs qu'il ne se trouvera pas dans le pays un seul sujet de l'empire qui oublie jamais qu'après tout, nous sommes associés dans la grande famille impériale; et que si nous réclamons pour nous, si nous nous prévalons constamment des bénéfices et des avantages que la famille impériale britannique nous offre, nous avons également le devoir et l'obligation imposés par l'honneur et le titre d'associés, de contribuer aux dépenses et aux obligations de la société nationale ou impériale, comme toute autre société qui ne saurait être fondée et exister sur d'autres bases que celles de la contribution mutuelle, suivant les moyens de chacun, en proportion des bénéfices que chacun y trouve. Je le répète, si l'on nie l'obligation pour le Canada de créer et maintenir la défense nationale sur mer, il faut admettre comme corollaire la négation de l'obligation de créer et maintenir un service de milice sur terre; et cette double négation nous conduirait à la conséquence logique que nous n'avons plus besoin de nos miliciens, de nos forts, de nos stations navales, et qu'il ne nous resterait plus qu'une seule chose à faire; raser ces dernières et jeter notre poudre et nos canons à la mer. Je ne sais pas si ceux qui persistent à prétendre que nous n'avons pas l'obligation d'établir et de maintenir un service de défense sur mer se sont demandés ce qui arriverait si un jour l'existence de l'empire britannique était sérieusement en danger. Si ces messieurs ne se sont pas fait cette réflexion, il me semble qu'ils ont manqué au premier devoir et à la première obliga-